

République Française

*Ministère de l'Écologie, du Développement
et de l'Aménagement durables*

Le Secrétaire d'État chargé des Transports

Paris, le 28 FEV. 2008

référence : CP/A07020847-D08003826
vos réf : IPAN/MLT/031207

Monsieur le Président,

du Pctvd,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur l'interdiction d'accès des deux roues motorisés au futur tunnel de l'autoroute A 86 Ouest concédée à la Société Cofiroute qui doit relier Rueil-Malmaison à Versailles.

Cette interdiction a été décidée il y a plus de dix ans maintenant par une commission interministérielle chargée de définir les conditions de réalisation de cet ouvrage inédit, constitué par un tunnel de 10 kilomètres de longueur à gabarit en hauteur limité à 2 mètres. Cette commission a préconisé des mesures de sécurité et de gestion de la circulation exemplaires qui ont depuis lors guidé la conception du projet. L'ouvrage est ainsi conçu pour une circulation fluide de véhicules homogènes à quatre roues.

Cependant, j'ai récemment interrogé à nouveau la commission afin que soit réexaminée la pertinence de cette disposition. Celle-ci s'est prononcée à l'unanimité pour ne pas modifier les conditions de circulation prévues pour la mise en service de l'ouvrage. Elle a notamment estimé que l'introduction de la mixité des trafics entre véhicules légers et deux roues serait un facteur d'accroissement du risque d'accident et que les systèmes de détection automatique des comportements dangereux qui équiperont le tunnel ne sont pas encore assez performants pour les deux roues.

Monsieur Patrick OLLIER
Ancien Président de l'Assemblée Nationale
Député des Hauts-de-Seine
Président de la Commission des Affaires économiques
de l'environnement et du territoire
Maire de Rueil-Malmaison
Assemblée Nationale
75355 PARIS 07 SP

*Hôtel Le Play
40, rue du Bac 75007 Paris*

Néanmoins, soucieux de ne pas pénaliser sans justification réelle cette catégorie d'usagers, j'ai demandé que soit évaluée in situ la faisabilité d'une mixité des circulations sans altérer le niveau de sécurité.

Un premier échange s'est ainsi tenu entre mes services et la Fédération Française des Motards en Colère. L'objectif est, après la mise en service de la première section de l'ouvrage, d'expérimenter la circulation des deux roues motorisés pour évaluer sa compatibilité avec celle des véhicules légers en toute sécurité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Bien amicalement à toi,

Dominique BUSSEREAU

